

ANPERE

association d'assurés



...et vous

Le rendez-vous
des adhérents

Juillet 2022

Assemblées Générales 2022
**Heureux de vous
retrouver !**

© AdobeStock / Tol - Photographie

**Eurocroissance,
un nouveau
souffle pour
votre épargne**

**Masterlife Crédit,
le contrat d'assurance
emprunteur d'ANPERE**

**Avizen Pro,
les nouveautés
de votre contrat**

+ de vie dans l'assurance-vie

ANPERE et ANPERE Retraite
sont des associations d'assurés partenaires d'AXA



anpere.fr



@anpere_asso

AU SOMMAIRE

VIE DES ASSOCIATIONS 3
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2022 :
HEUREUX DE VOUS RETROUVER !

ÉPARGNE 6
> EUROCROISSANCE :
UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR VOTRE ÉPARGNE
> AXA AVENIR INFRASTRUCTURE :
INVESTIR DANS DES SECTEURS
QUI FAÇONNENT LE MONDE
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

PRÉVOYANCE 9
> MASTERLIFE CRÉDIT,
LE CONTRAT D'ASSURANCE
EMPRUNTEUR D'ANPERE
> AVIZEN PRO :
LES NOUVEAUTÉS
DE VOTRE CONTRAT

ANPERE EN RÉGION 12
LES CONFÉRENCES
RÉFLEXE RETRAITE



ÉDITORIAL

VOTRE CONFIANCE EST PRÉCIEUSE

Après deux années à huis clos, les Assemblées Générales de nos associations se sont réunies à Avignon où nous avons été heureux de vous retrouver. Je tiens à remercier tous les adhérents qui se sont exprimés à cette occasion. La confiance que vous nous témoignez, année après année, nous conforte dans notre mission qui est de veiller à vos intérêts d'assurés et d'épargnants.



Découvrez notre nouveau tuto
« Qu'est-ce qu'une association d'assurés ? »

Dans un contexte chahuté, alors que l'inflation s'avère plus persistante que nous ne l'espérions, il est plus que jamais important de diversifier son épargne afin d'en améliorer le couple rendement/risque et de limiter ainsi les aléas dus à la volatilité des marchés financiers. Pour répondre à ces enjeux, vos associations font régulièrement évoluer les contrats d'assurance-vie pour mettre à votre disposition des solutions innovantes. Celles-ci vous proposent, par exemple, de bénéficier d'une perspective de performance sur le long terme (avec le fonds Croissance) et d'investir une partie de votre épargne dans des secteurs d'avenir en favorisant des supports d'investissement responsables. Elles vous proposent aussi des supports d'investissement innovants comme les FCPR (avec le support AXA Avenir Infrastructures par exemple).

Je vous invite également à retrouver les évolutions apportées au contrat de Prévoyance « Avizen Pro » qui s'adresse aux Travailleurs Non Salariés (TNS) qui est plus que jamais un contrat innovant, inclusif et complet. Sans oublier le contrat « Master Life Crédit » dont les dernières évolutions peuvent vous permettre de faire de substantielles économies sur le coût de votre assurance Emprunteur.

Alors que les vacances approchent, pourquoi ne pas en profiter pour visionner nos Tutos de pédagogie financière qui vous permettront de mieux comprendre les concepts clés de la finance, de l'épargne et de l'assurance-vie en [cliquant-ici](#).

➔ Retrouvez également les différents opus de notre collection « Nouveau Regard » dont les dernières éditions portent sur l'Épargne : https://www.anpere.fr/download/liseuse/nouveau_regard_sur_lepargne_2021/ et sur la Transmission : https://www.anpere.fr/download/liseuse/Nouveau_Regard_sur_la_Transmission/

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !

Jean Sébastien Antoniotti

Président des associations ANPERE et ANPERE Retraite

VIE DES ASSOCIATIONS

Assemblées Générales 2022

HEUREUX DE VOUS RETROUVER !

Après les deux dernières éditions de nos Assemblées Générales que nous avons été contraints de tenir sans votre présence pour des raisons sanitaires évidentes, nous avons eu le plaisir de vous retrouver pour l'édition 2022 le 23 juin dernier à Avignon. Les Assemblées Générales sont des moments importants de la vie de nos associations et l'occasion de vous faire part des travaux effectués tout au long de l'année pour préserver au mieux vos intérêts d'assurés et de soumettre à votre approbation les décisions importantes. Cette année, elles ont également été l'occasion d'accueillir de nouveaux membres des Conseils d'Administration.

Comme chaque année, un dispositif complet, encore renforcé depuis 2 ans, a été mis en place pour vous informer et faciliter votre participation par correspondance en vous incitant à voter par Internet via le site de vote sécurisé, tout en vous permettant, si vous le souhaitez, de voter par courrier le plus simplement possible avec la mise à disposition d'enveloppes T. Vous pouviez aussi participer physiquement à nos Assemblées Générales.

Les convocations ont été envoyées individuellement sous constat d'huissier et ont fait l'objet d'une publication dans le quotidien national « Le Figaro » du 20 mai 2022.

Vous avez été nombreux à prendre part à la vie de nos associations car plus de 40 000 d'entre vous se sont exprimés en votant en séance, en retournant leur pouvoir, en votant par correspondance ou en votant par Internet.

Cette année, ANPERE et ANPERE Retraite se sont engagées auprès de l'Association Hébergement Accueil et Réinsertion en Provence (AHARP), à verser 0,5 € par vote par Internet afin de contribuer au financement de l'aménagement d'une maison d'accueil pour jeunes en difficulté. Au global, la somme de 7 951,50€ a été versée à l'AHARP.



Vos données personnelles : lors de la souscription de votre contrat d'assurance prévoyance, épargne ou retraite, vous avez bénéficié de l'adhésion à notre association. Votre assureur AXA a transmis à ANPERE vos données d'identité et de contact pour permettre à l'association, sous sa propre responsabilité, d'opérer la gestion administrative de ses adhérents, adresser les convocations aux assemblées générales et communiquer des informations ou documents susceptibles de vous intéresser (notamment la newsletter et le magazine). Vos données seront conservées jusqu'à 5 ans après la fin de votre adhésion, quelle qu'en soit la cause (démission, radiation ou décès). L'association ne les communique à personne hormis les prestataires à qui elle sous-traite certaines opérations, lorsque c'est nécessaire, comme l'envoi d'emails ou de convocations électroniques. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier à l'adresse suivante : ANPERE - 81, avenue François Arago 92000 Nanterre ou un email : anpere.contact@anpere.fr. En cas de difficulté à faire exercer vos droits auprès de notre association, vous pouvez saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



Les résolutions soumises aux AG ont toutes été adoptées à plus de 97 % pour ANPERE et à plus de 96,5 % pour ANPERE Retraite.

La confiance que vous nous témoignez nous conforte dans les valeurs qui dictent nos actions : équité, transparence, confiance et professionnalisme.

Faits marquants

L'Assemblée Générale d'ANPERE a, en particulier, adopté les résolutions 3, 4 et 5 entérinant l'évolution des contrats Excelium, Entour'Age et Avizen Pro souscrits par ANPERE, portant sur :

- Concernant le contrat Excelium, l'harmonisation du traitement du fonds Croissance entre les adhésions nouvelles et les adhésions en portefeuille,
- Concernant le contrat Entour'Age, la couverture des assurés au plus près de leur date d'entrée en dépendance, l'amélioration des services d'assistance actuels et l'ajout de nouveaux services,
- Concernant le contrat Avizen Pro, l'amélioration de la prise en charge des assurés grâce à l'ajout de nouvelles garanties, de nouveaux barèmes spécifiques, de nouvelles franchises et l'évolution des services d'assistance.

Ces évolutions, ainsi que celles approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoir au Conseil d'Administration (généralisation du fonds Croissance aux Gestions par convention et Pilotée disponibles sur les contrat Arpèges, Excelium et Privilège, évolution des modalités du dispositif Euro+, évolution du contrat MasterLife Crédit suite à la publication de la Loi Lemoine...) sont présentées en détail dans le Rapport d'Activité 2021 disponible sur le site [anpere.fr](https://www.anpere.fr) à l'adresse : https://www.anpere.fr/download/liseuse/rapport_anpere_2022/

Les adhérents concernés seront informés de ces évolutions par courrier.

ANPERE Retraite

L'Assemblée Générale d'ANPERE Retraite a été l'occasion de présenter le nouveau plan d'épargne retraite « PER Amadeo » souscrit auprès d'AXA France Vie par l'association et ses atouts. La gamme financière du plan « PER Ma Retraite » s'est enrichie et le succès rencontré par le plan ne s'est pas démenti en 2021 car plus de 34 000 adhésions nouvelles ont été enregistrées.

L'Assemblée Générale 2022 a également été l'occasion de rappeler le rôle des comités de surveillance des plans et les actions menées dans ce cadre. Ces comités continueront à veiller à la bonne exécution des contrats et à la représentation des adhérents.

Retrouvez toutes les informations détaillées relatives à l'Assemblée Générale ANPERE Retraite 2022 dans le Rapport d'Activité 2021 en cliquant sur le lien : https://www.anpere.fr/download/liseuse/rapport_anpere_retraite_2022/



Les Rapports d'Activité 2021 et les procès-verbaux des Assemblées Générales 2022 sont disponibles dans l'Espace Adhérent du site Internet [anpere.fr](https://www.anpere.fr) et peuvent vous être envoyés sur simple demande par courrier postal ou via le site Internet www.anpere.fr / rubrique Contact.

De nouveaux membres ont rejoint les Conseils d'Administration de vos associations



➔ Stéphanie Binet (ANPERE Retraite)

« Je veillerai à ce que ANPERE Retraite, en tant que tiers de confiance, continue à mettre à votre disposition une information dont la fiabilité ne saurait être remise en question que ce soit aussi bien au sujet des contrats souscrits par l'association que de l'information mise à votre disposition. »



➔ Emmanuel Pérard (ANPERE Retraite)

« Attaché aux valeurs que défend ANPERE Retraite, j'aurai à cœur de mettre à profit toute mon expérience et mes compétences au service des adhérents car je sais combien il est important de mettre en place une protection sur-mesure pour faire face aux aléas de la vie et en particulier dans le cadre de la retraite. »



➔ Sophie Bordelet (ANPERE et ANPERE Retraite)

« Je serai heureuse de mettre mes compétences au service des associations et de défendre la qualité des contrats souscrits pour votre compte. Je mettrai toute mon expérience au service des adhérents car je suis intimement convaincue que le modèle associatif est le modèle qui préserve au mieux leurs intérêts. »



➔ Amélie Watelet (ANPERE et ANPERE Retraite)

« Je mettrai au profit de nos associations, avec intégrité et en toute indépendance, ma sensibilité ainsi que toutes mes compétences et mon expérience pour aider ANPERE et ANPERE Retraite à aborder les années à venir avec sérénité dans un environnement riche de challenges. »

➔ Vous pouvez retrouver la composition complète des Conseils d'Administration sur le site [anpere.fr](https://www.anpere.fr), rubrique L'association / L'organisation

EUROCROISSANCE UN NOUVEAU SOUFFLE POUR VOTRE ÉPARGNE

Les solutions d'épargne sécuritaires rapportent désormais moins que l'inflation. Ce constat peu satisfaisant oblige à réagir et à trouver des alternatives au fonds en euros. Que faire ? Prendre plus de risque pour espérer plus de performance ? Oui sur une partie de son épargne car, c'est démontré, c'est ce qui rapporte le plus sur le long terme. Mais selon votre profil de risque, sécuriser une partie de votre épargne sera sans doute nécessaire : les fonds en euros classiques ne permettant plus de délivrer de rendement suffisant, se tourner vers une solution telle que l'Eurocroissance peut avoir du sens.

L'Eurocroissance : le meilleur des 2 mondes ?

L'eurocroissance est à mi-chemin entre les unités de compte (UC), non garanties en capital mais potentiellement plus performantes, et le fonds en euros classique dont le rendement diminue depuis plusieurs années car composé en majorité d'obligations pour garantir le capital en permanence.

Créé en 2014, l'eurocroissance a d'abord souffert d'un fonctionnement complexe ne facilitant pas la lecture de sa performance notamment. Depuis la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), il a été simplifié et, devenu plus lisible, il bénéficie d'un renouveau salvateur !

Car, en différant la garantie du capital à une échéance plus lointaine (10 ans généralement), les gérants de ces fonds trouvent des opportunités supplémentaires pour « booster » la performance sur le long terme et faire mieux que les fonds en euros classiques.

Enfin, si la garantie en capital ne joue qu'à l'échéance fixée, l'épargne est disponible en restant exposée à un risque de perte en cas de sortie avant cette échéance.

De plus, et c'est unique, AXA permet dans le cadre des gestions packagées (gestion pilotée et gestion par convention) d'augmenter la garantie au terme du fonds Croissance en sécurisant annuellement une partie des performances obtenues sur la part de l'épargne investie en UC.

« *Le fonds eurocroissance vient enrichir notre proposition de valeur dans un contexte de taux bas et d'inflation*

pour répondre aux attentes de rendement plus élevé », explique Gilbert Chahine, directeur général de l'épargne, retraite et prévoyance des particuliers d'Axa France. La compagnie a fait le choix d'une garantie à 100 % à terme. « Cela nous a paru évident, les clients de l'actif général sont souvent avertis au risque », poursuit M. Chahine.

En complément des actifs en actions présents dans l'allocation, l'eurocroissance d'AXA (appelé fonds Croissance) a également vocation à investir dans des actifs difficilement accessibles en investissement direct ou réservés aux investisseurs institutionnels, potentiellement plus performants : prêts directs à des entreprises non cotées, dette privée pour capter un rendement supplémentaire, mais aussi via des actifs plus résilients tels que l'immobilier, les forêts ou le private equity, etc.

Pour générer de la performance durable à long terme, on peut également compter sur l'immobilier HQE (Haute Qualité Environnementale) ou le non coté (PME, infrastructures renouvelables comme les éoliennes, les panneaux solaires...) qui permettent de limiter les émissions carbone. Toutes ces classes d'actifs sont aujourd'hui accessibles via l'assurance vie et bien sûr au travers de l'eurocroissance.

Vous pouvez choisir l'eurocroissance dans les contrats d'assurance vie les plus récents mais aussi dans certains contrats de retraite, et ce, dans la plupart des gestions financières (gestions pilotée, par convention ou personnelle). Vous pouvez même le choisir au côté du fonds en euros et des unités de compte.

Si votre contrat actuel ne permet pas d'y accéder, vous avez la possibilité de basculer votre épargne existante vers un nouveau contrat le proposant tout en conservant la date d'antériorité fiscale de votre contrat initial (c'est le transfert Pacte) : interrogez votre Conseiller pour étudier cette possibilité !

Depuis sa création, les performances du fonds Croissance sont résilientes et peu volatiles grâce au pilotage des gestionnaires du fonds :

	2021	2020	2019	2018	2017
SUPPORT EN EUROS (hors éventuel dispositif Euro +)	0,90%	1,20%	1,60%	1,90%	1,90%
FONDS CROISSANCE	3,00%	2,60%	3,00%*	2,40%*	3,25%*

Performances nettes de frais de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

(*) De 2017 à 2019, la performance individuelle du Fonds Croissance de chaque adhésion différait de la performance globale du Fonds Croissance. En effet, la performance de chaque investissement dépendait de la date des versements sur le Fonds Croissance. Depuis la simplification du fonds Croissance en janvier 2020, la performance du fonds ne dépend plus de la date d'investissement : elle est la même pour tous.

Le fonds Croissance : un fonds responsable, vraiment ?

Alors que le GIEC⁽¹⁾ montre que, sans nouvelles politiques climatiques, le réchauffement pourrait atteindre +3.3 à 5.1°C avant la fin du siècle, il est urgent de réduire nos émissions de CO₂ pour atteindre les 1.5°C fixés par les Accords de Paris. Parmi les leviers d'action : sortir des énergies fossiles, électrifier les usages, décarboner l'électricité, mettre fin à la déforestation et faciliter la transition énergétique.

Autant d'initiatives à retrouver dans la gestion du fonds Croissance !

La gestion par AXA France de l'eurocroissance illustre son engagement à contribuer positivement aux enjeux du réchauffement climatique et à la

(1) Le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) vient de publier le 3^{ème} volet de son 6^{ème} rapport d'évaluation. Créé en 1988, il est ouvert à tous les pays membres et regroupait, en 2021, 195 États.

POUR CONCLURE

Avec notre offre fonds Croissance garantissant 100% du capital net investi au terme en assurance vie et en retraite, nous répondons aux attentes très fortes de nos adhérents en matière de sécurité pour leur épargne. Dès octobre prochain, le PER Ma Retraite disposera du fonds Croissance dans ses gammes financières : le choisir c'est s'offrir l'opportunité supplémentaire de rendement potentiel plus fort pour profiter d'une meilleure retraite !

ZOOM

AXA œuvre à la protection des écosystèmes forestiers et y investit de façon durable depuis plus de 10 ans.

Via l'eurocroissance, les investissements se font directement dans des forêts dont les bénéfices pour l'Homme et la planète ne sont plus à démontrer. Cette gestion durable consiste à laisser la forêt se régénérer, séquestrant alors plus de CO₂ et limitant ainsi les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est aussi de décourager la déforestation et de reconstituer des forêts dégradées pour permettre à la biodiversité de se développer, mais également de préserver les emplois de la filière sylvicole.

réduction de l'empreinte carbone de ses investissements. Cela permet également d'anticiper à la fois un rendement potentiellement meilleur mais aussi plus résilient sur le long terme.

Cette stratégie s'oriente vers de nouveaux investissements plus durables, plus verts mais aussi plus résilients. Cela représentera un niveau minimum de 50% de la totalité des investissements du Fonds à la fin de cette année. AXA confirme ainsi ses positions de leader sur les sujets de lutte contre le réchauffement climatique et de décarbonation, qui sont également des préoccupations majeures des épargnants.

Sans compter que le fonds Croissance n'investit pas dans des secteurs controversés tels que le charbon, le tabac, les sables bitumineux et l'huile de palme non durable par exemple.

Les investissements d'aujourd'hui entraîneront des conséquences pour les décennies à venir. Choisir le fonds Croissance, c'est agir maintenant !

Attention : avant l'échéance de la garantie du Fonds Croissance, les montants investis ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.



Découvrez sans plus attendre notre tuto : [Les fonds euro croissance](#)



AXA AVENIR INFRASTRUCTURE INVESTIR DANS DES SECTEURS QUI FAÇONNENT LE MONDE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Le monde d'aujourd'hui repose sur un réseau d'infrastructures. Des fondations essentielles qui nous permettent de nous déplacer, de communiquer ou simplement de nous désaltérer.

Un besoin indispensable et qui le sera plus encore demain dans un monde plus peuplé et plus urbain.

➔ **70% de la population mondiale vivra dans une ville en 2050⁽¹⁾.**

Mais aussi plus connecté et plus vert.

➔ **Les énergies renouvelables devraient représenter 60% de l'électricité mondiale d'ici 2040⁽²⁾.**

Un monde où beaucoup reste à faire. Maintenir et renouveler les réseaux de distribution d'eau existants et développer de nouvelles capacités d'assainissement dans les pays émergents...

➔ **2,5 milliards de personnes n'ont pas accès aux systèmes d'assainissement de base⁽³⁾.**

Financer les nouvelles infrastructures de stockage, de distribution ou encore de sécurisation des données de tous nos objets connectés.

➔ **Aux États-Unis, les recherches internet mobile ont surpassé les ordinateurs⁽⁴⁾.**

Rendre l'énergie plus accessible et favoriser l'essor de nouvelles énergies vertes.

➔ **1,5 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité⁽⁵⁾.**

Sources : (1) (3) (5) Merrill Lynch Global future mobility primer février 2017. (2) Agence Internationale de l'énergie (AIE). (4) Annual wireless industry survey CTIA 2014.



Pour en savoir plus consultez notre tuto : [Assurance-vie : investir dans l'économie réelle via les FCPR](#)

Investir dans les projets d'infrastructure est possible dans le cadre d'un contrat d'assurance vie. Entrée en vigueur en 2019, la loi PACTE (pour Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) encourage les investissements dans des actifs non cotés en bourse, tels que les infrastructures.

Dans ce cadre, la loi PACTE a notamment permis la sélection de parts de **FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques)** comme supports en unités de compte de contrat d'assurance vie sans plafond de souscription lié à l'encours du contrat.

Le FCPR est un véhicule d'investissement conçu pour investir principalement dans des actifs non cotés en bourse. Les FCPR recherchent un rendement potentiellement fort, mais présentent corrélativement un risque élevé de perte en capital.

Le FCPR AXA Avenir Infrastructure offre une nouvelle solution de diversification. Le fonds a pour objectif l'investissement et la prise de participation, directe ou indirecte, dans des titres de sociétés non cotées en bourse investies dans des projets d'infrastructure, tels que des autoroutes ou des infrastructures portuaires. Le fonds investit également de manière partielle, directement ou indirectement, dans d'autres actifs en vue d'assurer sa liquidité (par exemple, des actions ou des obligations cotées en bourse).

Avec AXA Avenir Infrastructure, votre épargne construit le monde de demain.

Le Fonds commun de Placement à Risques présente un risque de perte en capital et comporte des risques de liquidité.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



MASTERLIFE CRÉDIT, LE CONTRAT D'ASSURANCE EMPRUNTEUR D'ANPERE

➔ **ASSUREZ VOS EMPRUNTS POUR PROTÉGER VOS PROCHES**



À compter du 1^{er} septembre tous les emprunteurs pourront résilier leur assurance de prêt à tout moment, sans frais, sans changer de banque. Ils ont ainsi la possibilité de remplacer, quand ils le souhaitent, l'assurance collective de leur banque (où tous les assurés paient peu ou prou la même prime, quels que soient leur âge et leur état de santé) par une assurance individuelle (où le montant de la prime est fixé en fonction du profil de risque de l'assuré) souscrite auprès d'un assureur.

Masterlife Crédit s'adapte à votre profession, avec un large choix d'options pour renforcer votre protection et de franchises pour s'ajuster à votre situation.

Il s'est adapté aux derniers changements de la loi Lemoine ⁽¹⁾, avec notamment la résiliation à tout moment, le droit à l'oubli qui passe de 10 à 5 ans pour les cancers et les hépatites C. Ainsi que la suppression du questionnaire médical pour les prêts en dessous de 200 000€ prenant fin au plus tard à l'âge de 60 ans. Et dans les autres cas, vous bénéficiez d'une acceptation médicale simplifiée.

(1) Loi n° 2022-270 du 28 février 2022 pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur (dite Loi Lemoine)

Le contrat Masterlife Crédit est une assurance de prêts personnels et professionnels, proposée par AXA et souscrite par l'association d'assurés ANPERE. Il rembourse tout ou partie de votre crédit à votre place en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès. Cette offre modulable propose un socle de garanties en inclusion, de nombreuses options pour couvrir l'ensemble de vos besoins et différents niveaux d'indemnisation pour mieux vous assurer. De plus, ce contrat est labélisé écocitoyen grâce à son accompagnement personnalisé, son encouragement aux comportements responsables, sa préservation de l'environnement et son soutien de l'économie.

Le saviez-vous ?

- Vous n'avez pas besoin de changer de banque pour changer d'assurance de prêt. Osez changer d'assurance emprunteur vous serez surpris !
- Masterlife Crédit maintient la moitié des prestations pendant 90 jours en cas de reprise d'activité à temps partiel thérapeutique, à la suite d'une incapacité de travail.
- Si vous êtes non-fumeur au moment de l'adhésion de votre contrat, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel.
- Également, le contrat souscrit par ANPERE prend en charge les activités sportives sans surcoût dans le cadre d'un baptême ou d'une initiation avec l'encadrement d'un personnel qualifié.
- Le contrat vous propose une option Psy/Dos+ qui permet la prise en charge des incapacités de travail ou invalidités causées par des affections psychologiques, asthénies ou disco-vertébrales, et ce sans condition d'hospitalisation.

➔ **Etes-vous prêt à faire des économies ?**

Contactez votre conseiller sans attendre pour faire la comparaison avec votre assurance emprunteur actuelle.



Découvrez notre tuto : [L'assurance emprunteur : une protection essentielle](#)

AVIZEN PRO

LES NOUVEAUTÉS DE VOTRE CONTRAT

Chez ANPERE, nous sommes très fiers de mettre à votre disposition des évolutions sur le contrat Avizen Pro. Nous avons beaucoup travaillé avec AXA pour que vous disposiez d'un contrat :

INNOVANT > car il propose de nouvelles prestations d'assistance qui tiennent compte des spécificités propres aux professionnels (Aide à la recherche d'un remplaçant, prévention du burn-out, prévention des situations conflictuelles...).

INCLUSIF > il comprend une garantie spécifique destinée aux personnes ayant souffert d'un cancer du sein ainsi qu'une garantie pour celles et ceux souhaitant faire un don d'organe ou de moelle osseuse.

COMPLET > avec une gamme de garanties, de franchises, de barèmes assurant une approche sur-mesure et adaptée aux besoins de couverture des professionnels.

LABELISÉ OFFRE CITOYENNE > il répond aux 4 engagements pris par AXA en faveur de la planète et de la société : la confiance, la prévention, le respect de l'environnement et la solidarité.

Evidemment, nous avons souhaité mettre à votre disposition ces évolutions le plus tôt possible et c'est pourquoi tous les efforts ont été concentrés pour vous permettre d'en disposer dès le 18 mai pour les adhésions nouvelles au contrat.

Bien sûr, et on y tient, il n'était pas question que les actuels adhérents ne profitent pas de ces nouveautés. Ces aménagements ont été présentés au vote en Assemblée Générale du 23 juin dernier. Validées, elles seront disponibles progressivement d'ici juillet 2023 pour les actuels adhérents à AVIZEN Pro.

Découvrez maintenant les différentes évolutions !

➔ **AVIZEN PRO innovant avec de nouvelles prestations d'assistance disponibles sur le contrat :**

- L'assistance prévention des risques liés à l'activité professionnelle : prévention des troubles musculo-squelettiques, assistance prévention "burn-out", assistance prévention des situations conflictuelles ;

- L'assistance en cas d'agression survenant dans le cadre professionnel ;
- L'aide à la recherche d'un remplaçant (nouvelle prestation) en cas d'hospitalisation imprévue ou d'immobilisation au domicile supérieure à 4 jours ;
- L'aide à la recherche d'un remplaçant pour l'assistance en cas d'incapacité temporaire totale de travail de l'assuré ;
- L'assistance en cas de maladie grave : garde des enfants de moins de 15 ans, aide-ménagère ou auxiliaire de vie, garde des malades, assistance second avis médical, éducation thérapeutique et conseil social, soutien psychologique ;
- L'ajout de la prestation d'assistance soutien psychologique pour l'assistance en cas de décès de l'assuré.

Et parce qu'il est important d'être là aussi quand tout va bien :

- L'assistance en cas d'arrivée d'un enfant : présence pour une nuit d'une puéricultrice et aide à la gestion de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

➔ **Inclusif avec un accompagnement en cas de reconstruction mammaire et don d'organe ou de moelle osseuse :**

- En cas d'incapacité temporaire totale de travail de l'assuré consécutive à une reconstruction mammaire à la suite d'un cancer du sein ayant déjà donné lieu au versement d'indemnités journalières au titre du contrat, il ne sera pas appliqué de nouvelles franchises.
- Le don d'organe ou de moelle osseuse entraînant une Incapacité de travail donnera lieu aux versements d'indemnités journalières après application de la franchise en cas d'hospitalisation au plus tard jusqu'au 15^{ème} jour d'arrêt de travail en cas de don de moelle osseuse et jusqu'au 30^{ème} jour d'arrêt de travail en cas de don d'organe.

Et les conditions d'accès à certaines prestations d'assistance ont été améliorées :

- l'assistance en cas d'hospitalisation imprévue de l'assuré supérieure à 24 heures ou d'immobilisation au domicile supérieure à 5 jours est désormais accessible dès que l'hospitalisation est ambulatoire (sous conditions décrites dans l'avenant) ou l'immobilisation au domicile supérieure à 4 jours. La prestation d'assistance Aide-ménagère ou auxiliaire de vie recherche et prend en charge une Aide-ménagère ou Auxiliaire de vie également auprès d'un proche dépendant ;
- L'assistance en cas d'invalidité permanente de l'assuré se déclenche maintenant à partir d'un taux de 33 % (66 % auparavant).

➔ **COMPLET avec des garanties renforcées pour une approche sur mesure :**

- **Nouvelle option "15% maladie"**: si vous avez opté ou souhaitez opter pour l'une des deux garanties suivantes ; Rente en cas d'invalidité permanente partielle ou totale ou Capital en cas d'invalidité permanente partielle ou totale, l'option 15% maladie permet d'être indemnisé à partir d'un taux de 15 % en cas de maladie (33 % sinon). Pour rappel, en cas d'accident l'indemnisation se déclenche à partir d'un taux d'invalidité de 11 %.

• **Enrichissement de l'option taux invalidité professionnelle** : de nouvelles professions sont éligibles à cette option : Administrateurs – Mandataires de justice, Audioprothésistes, Biologistes (médecins), Biologistes (pharmaciens), Commissaires aux comptes, Commissaires-Priseurs, Géomètres-Experts, Greffiers des tribunaux de commerce, Opticiens et Orthoptistes.

Pour rappel cette option vous permet d'opter pour une fixation du taux d'invalidité uniquement en fonction de l'invalidité professionnelle, en lieu et place de la fixation du taux d'invalidité selon un barème croisé.

• **Nouvelles franchises** : la franchise est la période entre la survenance de l'événement ouvrant droit à indemnisation et le début de cette indemnisation. La franchise que vous avez choisie est précisée au certificat d'adhésion. La franchise applicable dépend du type d'événement à l'origine de l'arrêt de travail (hospitalisation, accident, maladie).

Les trois nouvelles franchises (hospitalisation/accident/maladie) sont 0/3/15, 0/7/7 et 7/7/7. Il convient de se rapprocher de votre conseiller pour connaître les modalités et conditions d'accessibilités à ces différentes franchises.

➔ **LABELISÉ OFFRE CITOYENNE notamment parce qu'il encourage les comportements responsables :**

En effet, il est parfois difficile de désamorcer une situation conflictuelle. Plus exposé que d'autres, en tant qu'indépendant, dès votre adhésion, nous mettons à votre disposition un coach spécialisé pour vous aider à gérer ces situations dans l'exercice de votre travail.



A découvrir notre tuto : [La prévoyance des professionnels indépendants](#)

➔ **Contactez sans attendre votre conseiller ou votre Agent Mandataire du réseau AEP l'empathie au cœur, l'exigence en tête.**

Le tabac est un enjeu majeur de santé publique. C'est pourquoi, si vous êtes non-fumeur, nous soutenons votre engagement pour votre capital santé. Vous bénéficiez d'une réduction de 20 % sur les cotisations des garanties décès de votre contrat d'assurance AVIZEN PRO.

LES CONFÉRENCES RÉFLEXE RETRAITE



Depuis de nombreuses années, ANPERE organise aux quatre coins de la France des conférences-débats pour anticiper et réussir la préparation de la retraite.

Après le succès des conférences « D'aujourd'hui à demain, comment rester serein ! », ANPERE a souhaité revoir la formule afin de les rendre toujours plus riches et concrètes. C'est ainsi que la nouvelle conférence-débat : « Anticiper pour mieux choisir sa nouvelle vie » a vu le jour.

Sur un ton ludique et interactif, les échanges sont animés par la journaliste Laurence Dorlhac ainsi que des spécialistes de la retraite tels que notre Délégué Général Hervé Raquin, la coach de vie Marie Agostini et des Intervenants de notre partenaire AXA. Durant ces conférences nous sensibilisons le public à tous les enjeux financiers et humains d'une retraite à préparer le plus tôt possible.



Ces spécialistes répondent également aux questions concrètes qu'il faut se poser et vous donnent les clés afin d'envisager la meilleure stratégie pour préparer votre retraite.



Remises de chèques à France Alzheimer

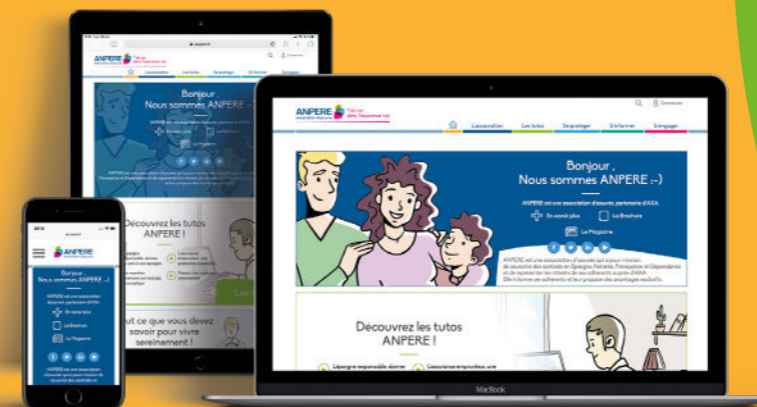
En février 2022, AXA et ANPERE ont remis des chèques de 1500 €, 1100 € et 1000 € à France Alzheimer. Le premier à Roanne dans la Loire, le second à Ajaccio en Corse et le dernier en Isère à Grenoble. Cette initiative s'inscrit dans l'opération « Objectif Dépendance » que nous menons en partenariat avec AXA via le contrat de dépendance « Entour'Age ».



Créée en 1985 à l'initiative de familles de personnes malades et de professionnels du secteur sanitaire et social, France Alzheimer est à ce jour la seule association nationale de familles reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer. ANPERE, met un point d'honneur à faire reconnaître le statut d'aidant et les difficultés auxquelles ils sont confrontés ; c'est donc tout naturellement qu'elle est partenaire de cette opération. L'objectif de ce don est d'apporter de l'aide dans le quotidien des bénévoles de l'association France Alzheimer pour leur permettre d'agir auprès des familles avec des solutions immédiates afin de mieux vivre la maladie.

Une communication...
proche de vous

CONNECTEZ-VOUS
www.anpere.fr



LISEZ-NOUS
Newsletter mensuelle



SUIVEZ-NOUS
Sur nos réseaux sociaux
Facebook, Twitter,
Linkedin et YouTube



@anpere_asso